

## **Décembre 2023 - Modification du nombre d'images pouvant être soumises**

- Enquête actuelle auprès des membres individuels de la ACAP (478 réponses reçues) : Une seule image

**A. inscriptions aux concours (le passage de 4 à 3 images était un début, mais une seule image est encore mieux pour ce qui est de la charge de travail et de la qualité) (1 répondant)**

**Trois photos seulement ne suffisent pas. Très déçu par la réduction de quatre à trois images pouvant être soumises pour la plupart des concours (3 répondants).**

**autoriser moins d'images dans chaque concours (2 répondants).**

- Sondage auprès des membres individuels de la ACAP (138 réponses reçues) : aucune réponse n'a été fournie à ce sujet.
- Sondage actuel du ACAP Camera Club (48 réponses reçues) : aucune réponse n'a été fournie à ce sujet.
- Sondage auprès des anciens clubs de photographie de la ACAP (8 réponses reçues) : aucune réponse n'a été fournie à ce sujet.

**Réponse** : Nous vous remercions pour ces suggestions et nous apprécions l'opportunité de répondre à chacune d'entre elles, qui sont incluses dans les réponses ci-dessous :

**A. Inscriptions aux concours (passer de 4 à 3 images était un début, mais une seule image est encore mieux pour le chargement et la qualité) (1 personne interrogée)**

**Trois photos seulement ne suffisent pas. Très déçu par la réduction de quatre à trois images pouvant être soumises pour la plupart des concours (3 répondants).**

Traditionnellement, les membres individuels de la ACAP étaient autorisés à soumettre un maximum de quatre images par concours. Dans tous nos concours, les soumissions des membres individuels de la ACAP représentaient 80 % du total des inscriptions.

À partir du cycle de concours 2016-2017, la participation à notre système de concours en ligne a connu une croissance significative, passant d'un total de 2 148 à 7 971 en 2021.

En 2021, j'ai pris la décision de réduire de quatre à trois le nombre total d'images soumises par les membres individuels de la ACAP. Cet ajustement a été motivé par plusieurs considérations :

- De nombreux juges bénévoles ont exprimé leur réticence à évaluer plus de 450 images par concours. Il était de plus en plus difficile de trouver des juges pour nos concours. Pour remédier à cette situation, je me suis engagé à ce que les juges n'évaluent pas plus de 400 à 450 images. Cet engagement s'est avéré efficace pour recruter et conserver des juges.
- Compte tenu de cet engagement, nos concours requièrent aujourd'hui entre 3 et 9 juges. Si le nombre total d'images soumises dépasse 1 250, 12 juges seront nécessaires.
- Gérer un concours avec 4 à 5 thèmes, 9 juges ou plus et deux catégories (club et individuel) est devenu une tâche complexe qui s'apparente à de la gymnastique mentale.
- De nombreuses suggestions ont été reçues en faveur d'une réduction du nombre total d'images soumises par les membres individuels de la ACAP pour chaque concours.

Dans notre enquête sur les membres de la ACAP en 2023, une majorité notable de répondants a exprimé son soutien à la réduction du nombre total d'images soumises par les membres individuels de la ACAP, par rapport à ceux qui préconisent le maintien de quatre images soumises ou plus.

En 2022, nous avons introduit les outils de l'ACIO, qui nous ont considérablement aidés à gérer le départage des ex-aequo, la tabulation finale des résultats du concours et le changement de nom des images gagnantes.

Au fur et à mesure que nous avançons dans les prochains cycles de concours, je m'engage à affiner la configuration de nos concours afin de maintenir les niveaux de participation et de rationaliser nos processus pour une efficacité optimale.